

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 juin 2018

OBJET :
Compte administratif 2015

Rapporteur : M LAURENT
Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 20 juin 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 7 abstentions (M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO, pouvoir MME POYDENOT) et après que M. le Maire se soit retiré, sous la présidence de M. FRANIATTE, a approuvé le Compte Administratif 2015.

Cependant, M. LEINSTER a engagé un recours devant le tribunal administratif pour demander l'annulation de la délibération du Conseil municipal approuvant le compte administratif 2015. Bien qu'il ne se soit pas manifesté pour indiquer un quelconque vice dans la procédure d'adoption du compte administratif le 20 juin 2016, le requérant a fondé son recours sur l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « ...Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président... ». Or, le Conseil municipal n'a pas élu le Président de séance. Celui-ci a été proposé par le maire et accepté sans contestation d'aucun membre de l'assemblée.

Aussi, à l'issue de l'audience du 20 janvier 2018, le tribunal administratif a rendu son jugement le 20 février 2018 (cf document joint) et a annulé la délibération du 20 juin 2016. Il convient donc de délibérer à nouveau quant à l'adoption du compte administratif 2015. Il est précisé que la commune a supporté 1 800 € d'honoraires d'avocat pour assurer sa défense.

Pour rappel, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le compte administratif 2015 de la commune, en prenant connaissance du rapport de présentation y afférent.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		283 216,17 €	841 698,05 €		841 698,05 €	283 216,17 €
Opérations de l'exerc.	5 147 850,24 €	6 052 545,95 €	1 318 012,18 €	1 449 373,97 €	6 465 862,42 €	7 501 919,92 €
Total	5 147 850,24 €	6 335 762,12 €	2 159 710,23 €	1 449 373,97 €	7 307 560,47 €	7 785 136,09 €
Résultats de clôture		1 187 911,88 €	710 336,26 €			477 575,62 €
Restes à réaliser 2015			60 224,66 €	200 346,33 €		140 121,67 €
Totaux cumulés	5 147 850,24 €	6 335 762,12 €	2 219 934,89 €	1 649 720,30 €	7 307 560,47 €	7 925 257,76 €
Résultats cumulés		1 187 911,88 €	570 214,59 €			617 697,29 €

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2015.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à la majorité, 2 contre (M. LEINSTER, pouvoir MME PAGELOT) et 2 abstentions (MME MATHIEU, pouvoir M. RIFF) et après que M. le Maire se soit retiré, sous la présidence de MME DEVOUGE, élue par le Conseil municipal, le Compte Administratif 2015.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 28 juin 2018.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

tenu sous la présidence
de Evelyne DEVOUGE Adjointe

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil municipal le :	15 juin 2018
- Convocation distribuée le :	15 juin 2018
- Affichage du compte-rendu le :	29 juin 2018
- Affichage du procès-verbal le :	21 septembre 2018

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, M. PROVIN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME SIMONNET à MME DOLATA
- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- M. FRANIATTE à MME CADET
- M. CAUSERO à MME POYDENOT
- MME PAGELOT à M. LEINSTER
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- M. BREUILLE
- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- M. CLOMES

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME POYDENOT

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**